



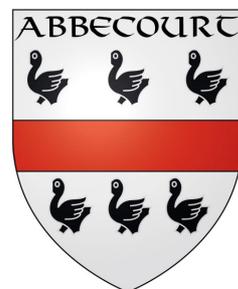
# Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

✉ [mairie@abbecourt.fr](mailto:mairie@abbecourt.fr)



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### N° A2019032

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire

Considérant que les travaux de mise en souterrain des réseaux, hameau du Gros Poirier et rue du Bachinet, ne peuvent se faire sans restriction de circulation

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Du 18 novembre 2019 au 29 novembre 2019 inclus, des restrictions de circulation seront mise en place hameau du Gros Poirier et rue du Bachinet (limitation de vitesse, stationnement interdit, rétrécissement de chaussée, circulation alternée)

**Article 2 :** La signalisation réglementaire, à la charge de l'entreprise EIFFAGE, titulaire des travaux, devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Abbecourt.

**Article 5 :** Ampliation sera adressée à l'entreprise EIFFAGE, le centre de secours de Noailles, la Brigade de Gendarmerie de Noailles, la Communauté de Communes Thelloise.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune d'Abbecourt, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Abbecourt le 16/11/2019

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Jacques ANTHÉAUME.